

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Questions stratégiques

LA CITES ET LES MOYENS D'EXISTENCE

1. Le présent document a été préparé par le Président du groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence (Pérou), en collaboration avec le Secrétariat CITES.

Contexte

2. Lors de sa quinzième session (CoP15, Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté les décisions 15.5-15.7 suivantes sur les moyens d'existence :

À l'adresse du Comité permanent

Décision 15.5

Le Comité permanent maintient son groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence afin que celui-ci:

- a) *révise le projet de résolution inclus dans l'annexe 1 du document CoP15 Doc. 14 et fait des recommandations spécifiques à la Conférence des Parties à sa 16^e session;*
- b) *finalise les outils permettant d'évaluer rapidement au niveau national les impacts positifs et négatifs de l'application des décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres, conformément à la résolution Conf. 8.3 (Rev. CoP13);*
- c) *finalise des lignes directrices applicables volontairement par les Parties pour traiter les impacts négatifs, afin de les aider à prendre des initiatives locales, nationales et régionales qui tiennent compte des impacts de l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES sur les moyens d'existence des pauvres; et*
- d) *prépare la version finale des outils et des lignes directrices pour examen et approbation par le Comité permanent à sa 62^e session.*

Le groupe de travail continue de travailler par voie électronique sur un forum du site web de la CITES. Sous réserve de fonds disponibles, la tenue d'une ou de plusieurs réunions pourrait être envisagée, si possible dans les régions le plus susceptibles d'être affectées par leurs résultats.

Ce processus n'inclut pas l'examen des critères d'amendement des annexes ou l'obligation de formuler des avis de commerce non préjudiciable.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Décision 15.6

Le Comité permanent présentera à la 16^e session de la Conférence des Parties un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 15.5.

À l'adresse du Secrétariat

Décision 15.7

Lorsque le groupe de travail aura terminé le projet de lignes directrices et d'outils, le Secrétariat placera ces projets sur le site web de la CITES pour obtenir les commentaires des Parties, des parties prenantes et des organisations intéressées, et demandera ces commentaires dans une notification aux Parties. Les commentaires reçus sont communiqués au groupe de travail qui en tiendra compte en élaborant les projets de documents révisés à soumettre à l'approbation du Comité permanent.

6. Lors de sa soixante et unième session (Genève, août 2011), le Comité permanent a approuvé le calendrier révisé du groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence, et est convenu d'élargir la composition de celui-ci à d'autres Parties et organisations¹.
7. Les membres du groupe de travail sont les suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Autriche, Botswana, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Congo (République démocratique du), Costa Rica, Kenya, Inde, Indonésie, Israël, Mali, Nicaragua, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suriname, Zimbabwe, Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUC-WCMC), Conservation Force, FAN Bolivie, Humane Society International, International Fund for Animal Welfare (IFAW), IWWC-World Conservation Trust, Pro Wildlife, Safari Club International, Species Survival Network (SSN), TRAFFIC, UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), WWF (Fonds mondial pour la nature) et Secrétariat CITES.
8. L'organe de gestion de l'État plurinational de Bolivie a demandé à devenir membre du groupe de travail, en remplacement de FAN Bolivie, qui ne travaille plus sur des questions afférentes à la CITES dans ce pays. Le Président a accédé à cette demande.

Progrès accomplis dans l'application du calendrier révisé

9. **Septembre 2011:** *la traduction en français et espagnol du projet de lignes directrices et d'outils est terminée.*

Les deux documents ont été traduits en octobre 2011. Le Président les a envoyés à tous les membres du groupe de travail, dans les trois langues officielles de la Convention, et les a publiés, sous forme électronique, sur le site Web de la CITES.

10. **Octobre 2011:** *les parties concernées par les études de cas utilisées dans le projet de lignes directrices émettent des commentaires sur ces études de cas; les membres du Groupe de travail examinent les traductions française et espagnole du projet des lignes directrices et d'outils.*

À la date de rédaction du présent document (juin 2012), le Président avait reçu des observations émanant de l'Autriche, de la Colombie et du WWF. Il les a intégrées dans une nouvelle version de l'outil et des lignes directrices applicables volontairement mentionnés aux alinéas b) et c) de la décision 15.5.

11. **Février 2012:** *une réunion régionale est organisée avec le concours du Secrétariat de la CITES et du Secrétariat d'ACTO afin de discuter et de réviser le projet de lignes directrices et d'outils; les participants s'entendent sur une version révisée du projet de lignes directrices et d'outils.*

Grâce au concours financier et technique de la Commission européenne et du Secrétariat de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO), une réunion régionale sur *la CITES et les moyens d'existence* se tiendra à Lima (Pérou), du 11 au 13 juillet 2012, avec la participation des membres du groupe de travail de la région amazonienne. Cette réunion avait été prévue, dans un premier temps, du 2 au 28 juin, mais elle a été reportée parce que ces dates étaient trop proches de celles de Rio+20, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Tous les membres du groupe de travail ont

¹ Voir le point n 18 du compte rendu résumé de la soixante et unième session à l'adresse : <http://www.cites.org/fra/com/sc/61/sum/F61-SumRec.pdf>.

été informés, le 17 mai 2012, de l'organisation de cet atelier, et un ordre du jour provisoire leur a été diffusé pour observations.

12. **Mars 2012:** *une notification est envoyée aux Parties pour les inviter à faire leurs observations sur le projet révisé de lignes directrices et d'outils.*

Une notification aux Parties, accompagnée des projets révisés, sera publiée sur le site Web de la CITES en temps utile, en vue d'une prise de décision en septembre 2012, ainsi qu'un compte rendu résumé de la réunion régionale.

13. **Mai 2012:** *avec l'aide d'un consultant, le groupe de travail prépare une version finale des outils et des lignes directrices.*

En concertation avec le Président, le Secrétariat a engagé un consultant pour aider le groupe de travail à réviser le projet de résolution figurant dans l'annexe 1 jointe au document CoP15 Doc. 14, et à élaborer la version finale de l'outil et des lignes directrices applicables volontairement mentionnés aux alinéas b) et c) de la décision 15.5. M. Alejandro Larriera, Argentine, a été choisi pour sa vaste expérience de la mise en œuvre de programmes de gestion des espèces sauvages dans des pays en développement, ainsi que des aspects sociaux que le groupe de travail devra traiter. M. Larriera apportera également son concours à l'organisation de la réunion de Lima.

14. **Juillet 2012:** *les outils et les lignes directrices sont soumis pour approbation à la 62^e session du Comité permanent.*

Le consultant établira les versions révisés qui seront soumises sous forme de documents d'information à la présente réunion. Le Comité permanent devra convenir d'un nouveau calendrier entre le mois d'août et le 4 octobre 2012 [date limite de soumission des documents à la seizième session de la Conférence des Parties (CoP16)] en exécution du mandat conféré par les décisions 15.5 à 15.7 et informer le groupe de travail en conséquence.

Activités liées aux moyens d'existence : gestion des ressources naturelles au niveau communautaire

15. Les actes du colloque sur la gestion des ressources naturelles au niveau communautaire tenu à Vienne en mai 2011 ont été publiés et sont disponibles à l'adresse :

<http://pubs.iied.org/14616IIED.html?c=biocon>.

Recommandations du Président du groupe de travail

16. Le groupe de travail se réunira à nouveau en marge de la présente session et, s'il y a lieu, présentera des recommandations au Comité permanent pour une action future. En attendant, le président du groupe de travail souhaite inviter le Comité permanent à réfléchir sur la meilleure façon de poursuivre ces travaux afin d'élaborer son rapport, présenté à la seizième session de la Conférence des Parties, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 15.5.
17. Le Comité permanent pourrait charger le groupe de travail d'exécuter le mandat conféré par les décisions 15.5 et 15.6 et de présenter un projet de résolution révisé, ainsi que les versions finales de l'outil et des lignes directrices applicables volontairement mentionnés aux alinéas b) et c) de la décision 15.5., pour examen lors de la seizième session de la Conférence des Parties.